
Dialogisme et analyse de discours : éléments de réflexion pour une approche de l'autre en discours

Dialogism and discourse analysis: a reflexion about the notion of "alterity" in discourse

Frédérique Sitri



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/praxematique/1846>

DOI : [10.4000/praxematique.1846](https://doi.org/10.4000/praxematique.1846)

ISSN : 2111-5044

Éditeur

Presses universitaires de la Méditerranée

Édition imprimée

Date de publication : 2 janvier 2004

Pagination : 165-188

ISSN : 0765-4944

Référence électronique

Frédérique Sitri, « Dialogisme et analyse de discours : éléments de réflexion pour une approche de l'autre en discours », *Cahiers de praxématique* [En ligne], 43 | 2004, mis en ligne le 01 janvier 2013, consulté le 08 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/praxematique/1846> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/praxematique.1846>

Tous droits réservés

Dialogisme et analyse de discours : éléments de réflexion pour une approche de l'autre en discours ¹

Dialogisme, polyphonie, hétérogénéité, interdiscours, mémoire discursive... le paradigme est largement diffusé dans les sciences du langage, particulièrement dans les approches énonciatives et discursives, mais aussi sémantiques et argumentatives. Issus de conceptualisations théoriques différentes, ces termes ont en commun de désigner l'existence d'une « altérité » ou d'une « extériorité » dans le discours en train de se tenir². Or le recours au paradigme dialogique dans les sciences du langage pose à notre avis deux types de questions, qui seront distinguées pour la commodité de l'exposé,

1. Nous remercions J. Authier-Revuz, S. Garnier et S. Moirand ainsi que les relecteurs anonymes de la revue pour leurs remarques et suggestions sur une première version de ce texte. Les erreurs et imprécisions qui subsistent sont de notre fait.

2. *Dialogisme* et *polyphonie* sont empruntés à Bakhtine, le second terme étant repris et redéfini par Ducrot dans le cadre de sa théorie de l'argumentation dans la langue et plus récemment par les « polyphonistes scandinaves ». Le terme d'*hétérogénéité* a été diffusé par les travaux de J. Authier, tout particulièrement dans l'opposition *hétérogénéité montrée/hétérogénéité constitutive*, et ne concerne pas que l'hétérogénéité interdiscursive et interlocutive. L'*interdiscours* est un concept forgé par l'analyse de discours « française » pour rendre compte du fait que « 'ça parle' toujours 'avant, ailleurs et indépendamment' » ; la notion de *mémoire discursive*, reformulation (par J.-J. Courtine entre autres) de la notion de *domaine associé* de Foucault, rencontre l'*interdiscours*, qu'elle rend plus « concret » en en faisant un « corps socio-historiques de traces discursives » (Pêcheux in Maldidier 1990, p. 301). Notons que l'on trouve également chez Ducrot le terme d'*altérité*. Les différences terminologiques engagent bien évidemment des différences conceptuelles, sur lesquelles nous aurons l'occasion de revenir plus loin. Nous nous proposons dans ce qui suit d'employer le terme *dialogisme* comme un « méta-terme » désignant l'ensemble du paradigme.

mais que nous concevons comme intriquées. Premièrement, la question de l'existence d'une corrélation entre le postulat « théorique » d'une altérité à l'œuvre dans le mot, l'énoncé ou le discours en train de se tenir et les manifestations de cette altérité. Deuxièmement, la question de la nature de l'extériorité ainsi posée : s'agit-il d'un interlocuteur, d'une « voix », d'un « contenu de pensée » ou de ce que l'on pourrait appeler un « espace discursif ¹ » ? Du point de vue de l'analyse de discours, nous touchons à des problématiques fondamentales : la problématique de la matérialité des observables ², celle de l'hétérogénéité discursive, ainsi que, par ricochet pourrait-on dire, la problématique de la constitution du corpus. C'est à l'occasion d'un retour critique sur nos propres recherches que nous formulerons ces questions, avec l'objectif de situer l'analyse de discours dans le foisonnement des entreprises qui ont recours au « paradigme dialogique ».

I. Dialogisme et marques : à propos du mot

Un des lieux où la notion (le concept ?) de dialogisme apparaît opératoire est le processus d'affectation d'un nom à un référent ou à un objet de discours ³. Dans un travail portant sur des situations argumentatives orales ⁴, et en tant que telles potentiellement conflictuelles, nous avons vérifié que la nomination des objets de discours constituait un enjeu important et pouvait donner lieu à négociation entre les locuteurs, comme en témoignent les deux exemples ci-dessous ⁵ :

1. Le terme « espace discursif » ne renvoie pas ici à la notion ainsi désignée par Anscombe.

2. Voir *Tranel* 40, 2004.

3. Nous appelons ainsi, dans un sens qui n'est d'ailleurs pas très éloigné de celui de Bakhtine, grossièrement « ce dont il est question » dans le discours : « L'objet de discours d'un locuteur n'est pas objet de discours pour la première fois dans un énoncé donné et le locuteur donné n'est pas le premier à en parler. L'objet a déjà été parlé, controversé, éclairé et jugé diversement » (1979-1984 : 302).

4. Sitri, 2003.

5. Des situations moins nettement conflictuelles peuvent manifester le dialogisme de la nomination, quand, par exemple, dans un récit de voyage, le mot du voyageur s'oppose au mot employé par la population locale, comme le montrent les quelques exemples suivants, empruntés au travail de Lorenza Mondada sur les récits de voyage en Italie (1994 : 409-469) :

- (1) L1 [...] /// je vous rappelle que c'est important / qu'il FAUT / que TOUT soit écrit / sinon / on tombe dans l'illégalité // et actuellement nous sommes dans l'illégalité / dans le sens qu'il y a un certain nombre de choses qui se FONT // et puis qui devraient peut-être pas se faire parce que c'est pas prévu dans le règlement intérieur / alors HEUREusement personne va FOUiller dans le règlement intérieur / pour savoir si c'est vrai ou pas mais si un jour quelqu'un: / voulait / montrer que: nous prenons des dispositions illégales /

L2 - - je voudrais sur cette question-là ° mais c'est en rapport avec l'article deux donc on sera dans le vif du sujet ° § sur l'illégalité entre guillemets si les choses ne sont pas écrites // que tout soit écrit / c'est pas que ça me chagrine vraiment mais ça me paraît TROP si vous voulez par moments / [...]

- (2) L2 § - en fait e c'est un dégraissage quand même

L3 - - (h) e: je sais pas (RIT)

L2 - - si si c'est un dégraissage de l'effectif

[...]

L1 - - quand quand vous regardez ce qu'on vient de dire / § combien seront remplacés <.> on vous a donné les chiffres on vous a donné les chiffres / c'est c'est s= / c'est sûr qu'on dégraisse / puisqu'il y a une différence entre <.>

L1 - - c'est bien un dégraissage <donc e> partiellement

[...]

L1 § - c'est une a= c'est une ada= c'est une adaptation (h) si il y a si on doit aller beaucoup plus loin / e compte tenu de de de de de / de coupes qui seraient qui seraient faites e dans nos/dans nos commandes e de l'état et beh je sais pas ce qu'on fera mais: pour l'instant c'est il y a il y a rien

[...]

L1 - - et c'est pour ça que bien que l'on DÉgraisse si vous voulez prendre ce ce terme-là si vous voulez / e on on demande quand même du personnel à droite et à gauche et c'est comme ça que ça se fait / c'est une adaptation une adaptation à droite et à gauche des be soins

Il se trouve sur ce sommet une espèce de fort ou plutôt de vieux château dont on a conservé le parapet à moitié hauteur ; il sert de citadelle.

La ville est partagée par un sale et méchant filet d'eau, que quelques relations libérales honorent du nom de superbe canal.

Le premier exemple est extrait d'un conseil d'administration de lycée consacré à la mise au point du règlement intérieur ; le mot *illégalité* employé par L1, le proviseur du lycée, est repris par L2, une enseignante, et constitué en objet de discours (mise en position thématique dans un syntagme prépositionnel en *sur*). Mais cette reprise s'accompagne d'une modalisation (*entre guillemets*) qui signale l'inadéquation du mot employé par L1. Dans la suite de la séquence, L2 construit d'ailleurs une nouvelle désignation en associant tout d'abord à la notion d'*illégalité* son contraire, la *légalité*, avant de substituer complètement la seconde à la première :

- L2 - - mais enfin vous voyez ce que je veux dire c'est à dire que cette notion de légalité et d'illégalité en fait c'est par rapport à ce fond du problème (h) e je pense qu'§ il faut /
- L2§ - bon enfin là on en est pas là mais je vous donne l'exemple § c'est-à-dire *qu'au nom de la légalité e / bon ben: je sais pas où elle est la légalité à vrai dire parce qu'il faudrait effectivement qu'on ait soit-disant (h) qu'on ait apparemment des textes enfin m= / ça me paraît anormal de de se dire on fonctionne en permanence en di= dans l'illégalité ce qui semblerait le cas si on n'avait pas eu un bon § règlement intérieur / ça me paraît pas possible ça*

Ce qui est refusé par L2 c'est le mot de l'autre, au sens de l'autre-interlocuteur, parce qu'il est considéré comme inadéquat : la substitution au mot préfixé négativement *illégalité* du mot sans préfixe *légalité* permet de mieux cerner ce qui fait ici l'objet du refus.

La deuxième séquence se situe dans un conseil d'administration d'une entreprise. Il s'agit de qualifier les incitations au départ émanant de la direction : la catégorisation *c'est un dégraissage*, employée *in fine* par L1, représentant CGT, est d'abord reprise par L2, directeur de l'usine, avec un commentaire de mise à distance (*si vous voulez prendre ce terme-là*), puis « remplacée » par une nouvelle catégorisation (*c'est une adaptation*). L2 refuse d'une certaine façon le mot de L1 mais ici la « concurrence » entre ces deux nominations peut être interprétée comme le produit d'une opposition entre un mot du discours syndical (*dégraissage*) et un terme dont le caractère purement technique masque sans doute qu'il s'agit d'un mot « patronal » (*adaptation*).

Le « travail » sur la nomination apparaît ici dans l'échange interlocutif : chacun des mots est revendiqué par un locuteur, le mot refusé est le mot de l'interlocuteur. Ce dialogisme interlocutif se double cependant en (2) d'un dialogisme « interdiscursif » : les mots qui s'opposent appartiennent à (c'est-à-dire circulent dans) des discours différents, que l'on serait tenté d'identifier comme « le discours syndical » d'un côté, et « le discours patronal » de l'autre¹.

Ces deux exemples constituent une illustration des formulations de Bakhtine dans lesquelles c'est le « mot » qui semble, de façon privilégiée, porteur de la dimension dialogique :

Tout membre d'une collectivité parlante trouve non pas des mots neutres, « linguistiques », libres des appréciations et des orientations d'autrui, mais des mots habités par des voix autres. Il les reçoit par la voix d'autrui, emplis de la voix d'autrui. Tout mot de son propre contexte vient d'un autre contexte, déjà marqué par l'interprétation d'autrui. Sa pensée ne rencontre que des mots déjà occupés (1963-1970 : 236).

Chaque mot, nous le savons, se présente comme une arène en réduction où s'entrecroisent et luttent les accents sociaux à orientation contradictoire. Le mot s'avère, dans la bouche de l'individu, le produit de l'interaction vivante des forces sociales (1929-1977 : 76).

Formulations plus complexes sans doute qu'il n'y paraît en raison de l'ambiguïté du mot russe *slovo*, traduit ici par *mot* mais que l'on pourrait également traduire par *discours*²...

Le regroupement des extraits ci-dessus dans un même ensemble nous semble cependant, rétrospectivement, pouvoir être discuté : certes il s'agit de situations où L1 signale que tel ou tel mot (telle ou telle nomination) ne convient pas car il traîne avec lui des usages ou des contextes d'emploi qu'il refuse, mais on constate toutefois que les manifestations des problèmes de nomination ne sont pas identiques : en (1) c'est un commentaire méta-énonciatif (*entre guillemets*) qui dit que le mot ne convient pas, le signale comme un mot

1. Sans aller peut-être jusqu'à parler de dialogisme interdiscursif dans le premier cas, nous remarquons cependant que ce qui est « échangé » entre *légalité* et *illégalité* ce n'est pas seulement le mot mais ses cooccurrents, les contextes dans lesquels il peut apparaître...

2. Sur ce point, voir entre autres Todorov (1981 : 44) cité par Moirand ici-même.

« de l'autre ». En (2) en revanche, l'effet de « concurrence » entre deux nominations est lié à la simple juxtaposition, dans une même structure de catégorisation, de deux termes, chacun étant émis par un locuteur différent ; il y a une « co-présence » en discours, ce que l'on pourrait appeler une « configuration discursive » (particulière), qui entraîne la production d'une hypothèse interprétative s'appuyant sur une « intuition » de sujet parlant : *dégraissage* et *adaptation* circulent dans deux « types » de discours¹ différents, sont porteurs de deux « mémoires discursives » distinctes (voire antagonistes). Dans une démarche d'analyse du discours, la constitution d'un corpus adéquat permettrait de valider cette hypothèse, en objectivant les lieux de production et de circulation de ces mots.

On voit que la question qui se profile ici est celle du marquage du dialogisme. Si l'on s'en tient au mot, en tant qu'il nomme un objet de discours (*name*), l'alternative semble être la suivante :

- soit le mot est accompagné d'une marque supra-segmentale (typographique et/ou prosodique) ou d'un commentaire signalant que le mot est déplacé, « vient d'ailleurs », bref que son emploi dans ce contexte « ne va pas de soi² » ;
- soit le mot n'est assorti d'aucun marquage et c'est alors l'intuition du récepteur, éventuellement confortée par une configuration discursive particulière, qui fera jouer d'autres discours derrière le discours en train de se tenir, et c'est par la constitution de corpus que l'analyste rendra compte de cette intuition.

La distinction entre formes marquées et formes non marquées est formulée le plus nettement par J. Authier, qui l'appuie théoriquement au couple hétérogénéité montrée/hétérogénéité constitutive : c'est constitutivement que le sujet et sa parole sont marqués de « non-un », mais cette non-coïncidence n'émerge qu'en certains points de la chaîne, signalée par un commentaire méta-énonciatif qui en même temps qu'il la marque, la « répare » :

Dès lors, les formes de représentation des faits de non-coïncidence apparaissent comme remplissant, dans le procès énonciatif, une

1. On serait tenté d'employer, à la place de l'expression « type de discours », qui ne convient pas tout à fait ici, le terme de « formation discursive », mais elle nous semble plus problématique encore.

2. Allusion au titre de l'ouvrage de J. Authier-Revuz (1995).

fonction, positive, de méconnaissance des non-coïncidences foncières qui le marquent, négociation qui consiste à reconnaître dans son dire ce jeu de non-un mais sur le mode de la *dénégation*, par la représentation qui en est donnée — celle d'un accident, d'une faille locale, préservant et même réassurant ainsi, aux lieux mêmes où il est mis en cause, le fantasme de coïncidence, de UN, nécessaire au sujet parlant (1990 : 176-177).

En l'absence de marques, c'est l'interprétation du récepteur qui attribue à tel ou tel segment un trait dialogique, mais cette interprétation est étayée par des indices co-textuels et interdiscursifs : la reconnaissance d'une allusion par exemple s'appuie à la fois sur la perception d'une discordance du fragment perçu comme allusif avec son environnement, et sur sa ressemblance avec un autre discours¹.

Mais d'autres travaux, qui prennent appui sur le postulat de la nature dialogique de la nomination, ne thématisent pas l'opposition entre formes marquées et formes non marquées². Dans certaines formulations de P. Siblot par exemple, le mot semble immédiatement perçu comme dialogique :

Ainsi, user dans le discours politique français du syntagme *l'honneur de la France* fait entendre la voix, au sens bakhtinien, de la personne du général De Gaulle ou, plus largement, sa vision nationale et les reprises de celle-ci dans les gloses du gaullisme. (Siblot, in *Détrie, Siblot, Verine*, 2001 : 86)

Et le « point de vue » du locuteur semble « passer » immédiatement dans le mot, sans se « frotter » à la résistance de la langue :

À chaque actualisation, en fonction de contextes situationnels et communicationnels, en fonction de stratégies discursives également, le locuteur opte pour une appellation, simple ou complexe, lexicali-

1. L'allusion est définie comme « une 'disposition' discursive complexe, articulant un fragment à deux lieux — la ligne du dire et l'espace du déjà-dit — via deux relations, différences dans l'intradiscours et différence dans l'interdiscours » (2001b : 211). Le style indirect libre peut également être considéré comme une configuration interprétative, en l'absence de marques univoques.

2. Cependant un chercheur comme J. Bres, qui ne se concentre pas sur le dialogisme de la nomination, propose un relevé des marqueurs dialogiques (Bres 1998 par exemple).

sée ou non, dans laquelle il énonce sa prise de position et son point de vue à l'égard de l'objet nommé. (Siblot 2001 : 203)

On peut faire l'hypothèse que l'importance plus ou moins centrale accordée à la question du marquage du dialogisme constitue le reflet de positionnements différents quant à la question de la nature du signe et à la place respective de la langue et du discours (dans la production du sens) : d'un côté, attachement à une conception « saussurienne » du signe et de la langue comme « ordre propre ¹ » ; de l'autre, refus du « statisme du signe saussurien et de la sémantique structurale » au profit d'une « perspective processuelle » et d'un parti pris réaliste dont témoigne la substitution de *praxème* à *lexème* : « Fondamentalement le sens n'est pas inhérent aux mots mais aux praxis. Il passe de celles-ci aux discours qui le symbolisent et le formalisent avant que la langue ne le capitalise » (Siblot 2001 : 199). On aurait affaire à une conception du passage langue-discours qui « affaiblit » le premier terme ².

La question que nous nous posons actuellement est la suivante : est-ce que postuler que les mots sont « constitutivement » dialogiques, c'est-à-dire traversés par les discours dans lesquels ils ont « vécu leur vie de mots », ne suppose pas, à un moment ou à un autre, et même dans une démarche d'analyse de discours, de se « doter » d'une représentation sémantique telle qu'elle puisse rendre compte de ce postulat, c'est-à-dire d'une représentation sémantique permettant d'intégrer à la description du sens du mot (en langue) les contextes (énoncés) dans lesquels il apparaît ?

Du point de vue de l'AD, l'absence de marques explicites de dialogisme autour d'un mot renvoie la question de l'objectivation de l'hypothèse interprétative (ou de l'intuition) à la mise en corpus. C'est ce que nous avons suggéré ci-dessus pour rendre compte de l'opposition *dégraissage/adaptation*. Les traitements quantitatifs de « grands corpus » rendus possibles par l'informatisation

1. « Ordre » de la langue à la résistance de laquelle le locuteur peut se trouver confronté dans son activité de nomination, tout comme il est confronté au dialogisme interdiscursif.

2. Notre analyse rejoint celle de S. Bikialo pour qui « si la praxématique est actuellement la théorie qui se concentre le plus sur les rapports du langage au réel, elle le fait en niant l'ordre propre de la langue, en introduisant le rapport au réel et au sujet dans la langue » (2003 : 241).

n'échappent pas à cette règle : ces traitements répondent à une question, permettent de vérifier une hypothèse, qui peut être soit une question formulée par le chercheur ou bien un phénomène mis en évidence par l'analyse statistique¹. Il n'est sans doute pas anodin que la problématique du corpus soit devenue centrale chez les chercheurs réunis autour de M. Pêcheux au sein de la RCP ADELA [Analyse de discours et Lecture d'archives] au moment où, après avoir abandonné les corpus clos et homogénéisés de la « première époque », la question du « discours autre », de la relation de la séquence à d'autres séquences est devenue centrale².

La question de la présence/absence de marques du dialogisme nous semble directement reliée à la réflexion sur la nature ou le statut de l'« extérieur » qui traverse le discours en train de se tenir. Pour s'en tenir à cet exemple, le commentaire méta-énonciatif qui « marque » le mot « dit » quelque chose de la nature de cet « extérieur ». Ainsi J. Authier est-elle conduite à inventorier quatre types de non-coïncidences : non-coïncidence entre l'énonciateur et le destinataire (*X, si vous voulez*), du discours à lui-même (*X comme on dit dans tel type de discours*), entre les mots et les choses (*X, non il n'y a pas de mot*), des mots à eux-mêmes (*X au sens figuré*³).

Le statut donné à l'extérieur du discours en train de se tenir, selon qu'on le considère comme « voix », « doxa », « point de vue » ou « discours », constitue le deuxième axe autour duquel se distribuent les différents traitements du dialogisme et par rapport auquel on peut situer la position de l'analyse de discours.

1. Voir par exemple les travaux présentés dans « Linguistique et informatique, nouveaux défis », *Revue française de linguistique appliquée*, IX-1, juin 2004.

2. « L'objet d'étude du groupe [analyse linguistique de la séquence] concerne l'analyse des conditions linguistiques à travers lesquelles des séquences discursives se constituent en appelant d'autres séquences, virtuelles ou non, pour réaliser la construction de leur sens » (rapport de la RCP ADELA, p. 39).

3. L'extériorité en jeu dans les cas 3) et 4) n'est pas « simplement » de l'autre (interlocuteur ou discours), mais un ordre radicalement hétérogène.

2. Différents traitements de « l'extérieur » du discours : à propos de l'énoncé concessif

La réflexion sur diverses approches de l'« autre » mises en œuvre dans le paradigme dialogique sera menée à partir d'un cas, celui de l'énoncé concessif, auquel nous consacrons un travail en cours ¹.

Nous traiterons ici des énoncés comportant un marqueur (adverbe, conjonction, subordonnée) que la tradition (grammaticale ou linguistique) appelle marqueur concessif : *bien que, certes, quoique, pourtant, néanmoins, il est vrai...* Les énoncés en *certes* présentent le segment sur lequel porte le marqueur comme ayant été « déjà dit » ailleurs de sorte que le marqueur concessif peut ici être qualifié de « dialogique ». Les énoncés en *bien que* mettent en jeu un lien causal sur lequel s'appuie la concession. Dans les formes en *certes* tout particulièrement, mais également nous le verrons dans les formes en *bien que*, l'énoncé concessif apparaît de la sorte comme un lieu privilégié d'observation de la relation du discours en train de se tenir avec un « extérieur ». Or le traitement de cet extérieur n'est pas identique selon le paradigme théorique dans lequel on se place. Nous examinerons en premier lieu le paradigme « argumentatif » ouvert par les analyses d'O. Ducrot.

O. Ducrot analyse de la façon suivante les énoncés concessifs en *certes* (du type *certes il fait beau mais j'ai mal aux pieds*, en réponse à quelqu'un qui propose d'aller skier) : ils « mettent en scène deux énonciateurs successifs, E1 et E2, qui argumentent dans des sens opposés, le locuteur s'assimilant à E2 et assimilant son allocutaire à E1 » (1984 : 229-230). Cette « distinction entre un locuteur et plusieurs énonciateurs » constitue une illustration de la théorie de la polyphonie, terme que Ducrot emprunte explicitement à Bakhtine mais qu'il redéfinit, pour traiter de phénomènes tels que, outre la concession, la négation ou la présupposition : le locuteur « donne existence à des énonciateurs dont il organise les points de vue et les attitudes » (1984 : 204) dans une mise en scène quasi-théâtrale. Le locuteur qui organise les différents points de vue de ces énonciateurs

1. Travail mené en collaboration avec S. Garnier, Université de Chicago. On reprend ici des éléments de Garnier et Sitri, 2003 et à paraître.

est dans une position de maîtrise par rapport à son « vouloir dire ¹ ». Ainsi la concession est-elle envisagée comme une stratégie : « grâce à sa concession, on peut se construire le personnage d'un homme à l'esprit ouvert, capable de prendre en considération le point de vue de l'autre » (*ibid.* : 230-231).

Dans la continuité des travaux de Ducrot, Moeschler et de Spengler (1982) distinguent deux types de concessions : la concession argumentative, représentée par l'analyse de *mais* et la concession logique représentée par *bien que*. Le premier type de concession, pour la description de laquelle est reprise l'analyse ducrotienne de *mais*, repose sur la notion d'inférence entre un argument et une conclusion. Ainsi dans *il est intelligent mais brouillon, il est intelligent* entraîne comme conclusion *il faut l'engager* tandis que *il est brouillon* argumente pour la conclusion inverse *il ne faut pas l'engager*.

Dans la concession logique, la relation entre p et non q n'est pas argumentative, mais est une relation entre des faits dénotés. Par exemple *Bien que la rivière fût en crue, le pont ne s'est pas effondré* repose sur le fait que *lorsque la rivière est en crue, normalement le pont s'effondre*.

Dans notre propre réflexion sur l'énoncé concessif, ces descriptions nous ont posé un certain nombre de problèmes qui sont :

- la question des énonciateurs. Dans la théorie de la polyphonie, les « énonciateurs » sont appelés des « êtres discursifs », c'est-à-dire des « êtres qui sont censés s'exprimer à travers l'énonciation, sans que pour autant on leur attribue des mots précis ; s'ils 'parlent', c'est seulement en ce sens que l'énonciation est vue comme exprimant leur position, leur attitude mais non pas, au sens matériel du terme, leurs paroles » (1984 : 204). Ce ne sont donc pas des instances de discours ; la question de la matérialité des énoncés attribués à ces différents énonciateurs, de leur ancrage (énonciatif), de leur mode de circulation, ne se pose pas, alors qu'il s'agit en revanche d'une question cruciale en analyse de discours, ce que M. Pêcheux formulait dans les termes suivants : « O. Ducrot se refuse absolument à faire

1. Comme le remarque P. Henry, la théorie de la polyphonie peut être replacée dans le cadre d'une « théorie de la persuasion et de l'influence sociale » (1977, p. 58).

intervenir dans l'analyse linguistique de la séquence la référence à quelque corpus interdiscursif que ce soit : il fait même de ce refus un critère distinctif de ce qui peut se présenter légitimement comme une analyse linguistique » (1990 : 291).

- la question de l'inférence, c'est-à-dire du passage d'une proposition p à une conclusion r, qui « en dit plus » que p. Ducrot dans sa description de *mais* explique que « la conclusion r qui sert de lien entre p et q n'est que très partiellement déterminée par le contenu de ces deux propositions, mais dépend pour une bonne part des croyances que les interlocuteurs se prêtent les uns aux autres dans le contexte où le dialogue est situé », autrement dit le recours à l'inférence semble admettre l'introduction de contenus extralinguistiques¹.
- Dans le cas des concessions dites « logiques » se trouve posée la question de la nature de la relation entre p et non q (la crue de la rivière et l'effondrement du pont); pour Moeschler, il s'agit d'une relation entre des « faits dénotés » et non des « faits de discours² ». L'invocation d'une « normalité » exprimée en un énoncé du type « normalement quand la rivière est en crue le pont s'effondre » soulève des questions du même ordre puisque cette normalité, que peut rendre la notion de « topos », serait le reflet d'un « savoir partagé », de connaissances culturelles... L'observation d'énoncés attestés

1. Voir sur ce point De Vogüé, 1990 : « Dans ces deux cas [la question des concessives et certains énoncés en *si* du type *si tu as soif il y a de la bière dans le frigo*,] une certaine configuration de marqueurs linguistiques se trouve suffire à déclencher une inférence. Une description sémantique du fonctionnement de ces marqueurs doit donc en rendre compte. Et pourtant, il semble difficile de ne pas reconnaître des paramètres extralinguistiques à l'œuvre dans ce processus : l'inférence en jeu paraît refléter d'une façon ou d'une autre l'organisation des connaissances et des croyances dans laquelle l'énoncé s'inscrit. Le propos de cet article sera de démêler ce qui dans ces mécanismes relève de la langue et ce qui n'en relève pas » (p. 8).

2. Morel a une position analogue, mais pour la concession argumentative : « en insérant cet élément 'concessif' dans le premier terme, l'énonciateur souligne que la validation de l'assertion n'émane pas de lui. Il marque ainsi *qu'il situe l'argument au niveau des évidences ou des faits directement observables*, ou bien il le présente explicitement comme émanant de quelqu'un d'autre et notamment de son interlocuteur » (1996 : 15) (c'est nous qui soulignons en italique).

fait d'autre part apparaître le caractère quelque peu *ad hoc* d'un tel topos¹.

Ces questions nous ont amenées à reprendre la question de l'énoncé concessif à partir d'un ensemble d'énoncés attestés extraits de discours diversifiés et présentant des marqueurs concessifs fonctionnant comme *certes*, en considérant la manière dont était établie la relation avec l'« extérieur » du discours. Dans cette optique, nous avons distingué deux grandes catégories d'énoncés : les énoncés dans lesquels le segment concessif présente des marques explicites de reprise et ceux ne présentant pas de telles marques. Il y a reprise marquée quand le segment concédé entretient un rapport explicite avec le contexte antérieur, sous le mode de la reprise littérale (3), de la paraphrase (4), de la reprise anaphorique ou plus directement même du discours rapporté :

- (3) Il fit un clin d'œil qui voulait dire : « L'essentiel, c'est de s'en fiche et de boire frais ! »

Frais, certes, mais non glacé, comme en témoignait le soin qu'il prenait à faire glisser une bouteille de rosé au bout d'une ficelle dans le puits plutôt que de se servir de la glacière (R. Sabatier, *Les fillettes chantantes*, fourni par Frantext)

- (4) L'Europe dans le flou [titre]

[...] le docteur Roy voit apparaître dans ses bilans peu de carences vraiment graves et son sentiment est que beaucoup de gens prennent de la DHEA sans en avoir vraiment besoin. « On devrait rapidement admettre la DHEA comme médicament, dit-il, *pour encadrer certaines pratiques* et contrôler mieux le produit ».

Les pratiques, il est vrai, dérivent parfois. Elles peuvent être à la limite de la déontologie médicale, quand le médecin joue sur la crédulité et

1. Le topos sur lequel repose la concession constitue-t-il vraiment une vérité générale dans l'extrait suivant : « Bien que le mari de Wang Junping soit lui-même producteur de programmes de télévision, il aime encore moins que sa femme regarder la télé » (*Courrier international*), où la concession reposerait sur « normalement quand on est producteur de télévision on aime regarder la télé » ?

Voir également cet autre exemple :

« — Amanda, vous semblez indécise. Est-ce de l'amour ou de l'amitié ? Ou mieux encore, une amitié amoureuse ?

— C'est vrai qu'il est extrêmement mignon, mais il n'y a pas de passion. » *Oh la !*
n° 149.

l'ignorance de patients fascinés et mal informés. Ou frôler la publicité mensongère lorsqu'une mirobolante affiche annonce une crème miraculeuse à la DHEA alors qu'aucun cosmétique ne peut contenir de substance hormonale sans être aussitôt interdit [...] Mais au-delà des arnaques en tout genre, l'entrée en scène de la DHEA au statut flou pose un autre grave problème : celui de l'information des médecins instructeurs. (*Le Nouvel Observateur*)

À côté de ces énoncés avec reprise marquée d'un segment de discours autre, on distingue un certain nombre d'énoncés concessifs pour lesquels le contexte ne fournit plus de repérage explicite d'une source énonciative autre, de sorte que le marqueur concessif seul attribue au segment concédé le statut de déjà-dit. On considère alors, puisque la structure interlocutive est absente, que ce segment reprend ce qu'on appellera de façon vague un discours qui circule. Dès lors plusieurs démarches sont possibles dans le traitement de ces discours et de leur « circulation ». Dans un exemple comme (5) :

- (5) La dégradation du marché de l'emploi est le principal facteur de l'évolution de la pauvreté.

Ce qui frappe l'opinion, ce n'est pas tant l'existence misérable d'une frange marginale de la population, que l'engrenage possible des difficultés économiques et sociales pour des franges diverses de la population. *Être pauvre de façon transitoire est certes moins alarmant que d'être condamné à être pauvre de génération en génération*, mais si de plus en plus de personnes peuvent connaître la première situation, il est compréhensible que la société dans son ensemble se sente affectée par ce phénomène et y voit la menace d'une dégradation de la cohésion sociale. (*Sciences Humaines* n° 26)

on pourrait considérer que « être pauvre de façon transitoire est moins alarmant que d'être condamné à être pauvre de génération en génération » constitue un lieu commun, une vérité générale, un énoncé « doxique », et ce d'autant plus que l'énoncé en question présente des marques de généralisation (présent générique) et qu'il contient une évaluation. Le fait de renvoyer un énoncé à une « doxa¹ », en ayant recours ainsi à une catégorie reprise par les

1. M.-A. Paveau présente la doxa comme une « opinion commune qui circule sous différentes formes, en particulier celle de l'argument. On peut définir la doxa par les

études argumentatives à la philosophie, ne dit rien cependant sur son mode d'inscription dans le discours en train de se tenir, ni sur son mode de constitution, ni sur son mode de circulation. Tout se passe comme si l'« extériorité » qui traversait le discours était envisagée comme « contenu de pensée » de nature culturelle ou psychologique et non pas comme matérialité langagière ou discursive.

Prendre en compte cette matérialité consisterait à considérer le segment concédé comme le point de départ de la constitution d'un corpus permettant d'objectiver les lieux de circulation et de validation de l'énoncé en question, comme on pourrait l'envisager en (5) ci-dessus ou en (6) pour l'énoncé « il est certainement souhaitable de trouver un emploi à ceux qui n'en ont pas [...] » :

(6) Forte croissance des inégalités

Il est certainement souhaitable de trouver un emploi à ceux qui n'en ont pas, de faciliter le retour au travail de tous ceux qu'un accident de la vie, ou de la conjoncture, a privés de ce moyen privilégié d'intégration sociale. Mais la transformation du système de welfare en workfare pose de sérieux problèmes (Le Monde, 2002).

Une telle démarche tire l'AD du côté de l'histoire, puisqu'elle cherche alors, dans une filiation à Foucault, à établir des réseaux d'énoncés ou encore des « trajets thématiques » menant d'un énoncé à un autre (article *trajet thématique* du *Dictionnaire d'analyse du discours*).

Dans un autre ordre d'idées, le relevé des énoncés concessifs présents dans une « unité » textuelle (œuvre, ouvrage, article de presse) pourrait bien donner accès à la « mémoire discursive », à l'interdiscours convoqué par cette unité. Un travail en cours sur le seul marqueur *certes* dans la base Frantext a permis de faire apparaître des

trois critères suivants : elle se manifeste sur le mode de l'évidence [...], elle constitue une forme de pouvoir dans la mesure où elle structure les discours dominants, et elle 'constitue une dimension inconsciente de la langue' [citation reprise à G.-E. Sarfati, "de la philosophie du langage à la critique des discours", in G.-E. Sarfati, (dir), *Discours, culture, politique. Essai de redéfinition de la fonction critique*, Ambassade de France en Israël, Institut français, 1998 : 23] (1999).

phénomènes de cet ordre, dans le genre de l'essai tout particulièrement¹.

Dans cette optique, l'extérieur du discours n'est pas autre chose que du discours, le segment concédé renvoie à d'autres énoncés attestés qu'un travail de mise en corpus est susceptible de mettre en relation.

En certaines occurrences, l'énoncé concédé est d'un tel degré de généralité qu'il semble difficile d'objectiver, même par un travail de corpus, ses lieux d'instanciation et de circulation. On est alors tenté de le traiter comme un énoncé stéréotypique associé à la représentation sémantique d'un lexème. Ainsi, dans l'extrait suivant *mourir certes il le faut*, on peut considérer *il faut mourir (il faut bien mourir)* comme un énoncé stéréotypique attaché à *mourir*. Là encore, ce stéréotype peut être envisagé de deux façons : comme une « représentation mentale » associée à un objet (c'est la notion de « faisceau d'objet » chez Grize²), ou comme un énoncé attesté ; pour Fradin (1984) « si l'on prend le stéréotype, il est clair que les énoncés qui le constituent sont des énoncés de la langue, et sont extraits de discours attestés ». D'une certaine manière, la divergence d'approche repérée ici recoupe celle que l'on avait observée entre mémoire discursive et savoir partagé. On notera encore que la représentation du sens d'un mot comme intégrant les énoncés dans lesquels il apparaît/est apparu, peut être qualifiée de dialogique au sens où elle fait écho à la conception bakhtinienne du mot.

Nous avons indiqué une ligne de partage entre deux conceptions possibles de l'extériorité, et situé ce qui nous semble être une position et une démarche d'analyse de discours par rapport à la question de l'extériorité du discours en train de se tenir. Mais, dans le cours de notre travail, l'examen d'autres exemples d'énoncés conces-

1. Deux extraits de l'ouvrage de G. Halimi *La cause des femmes* fournis par Fran-text sont intéressants à ce titre, par les évidences auxquelles ils font appel, concernant le monde du travail et le capitalisme : [à propos du monde du travail] : « Monde de l'aliénation, certes, mais aussi monde de l'action et de la décision » (p. 212) ; « Disons, pour faire vite, que le capitalisme est responsable, certes de la majeure partie de nos maux, mais qui n'en est pas l'unique responsable » (p. 202-203). (voir également le travail de D. Ducard sur le rapport de soutenance de thèse, qui fait apparaître les normes du genre à travers un relevé des énoncés concessifs) (Ducard, 2004).

2. Voir par exemple Grize, 1990.

sifs pour lesquels la notion de reprise semblait peu opératoire nous aménées à préciser notre position.

Dans un extrait tel que (7) en effet :

(7) 1999 : la Sécu pour la première fois en excédent...

La première estimation des comptes de la nation pour 1999 rendue publique hier par l'Insee (institut national de la statistique), révèle que les sys-tèmes de protection sociale sont bien sortis du rouge en 1999 après des années de lourds déficits : 9,5 milliards en 1998, 35 7 en 1997, 40 7 en 1996. *Certes la seule Sécurité sociale (assurances maladie et vieillesse, allocations familiales) sera bien, comme l'avait prévu en septembre 1999 la commission des comptes, en déficit d'environ 4 milliards de francs* ; mais si l'on ajoute comme le fait l'Insee le résultat de l'assurance chômage (Unedic) et l'ensemble des recettes et dépenses qui concourent à la protection sociale, soit un budget de 1 840 milliards de francs en 1999, il ressort un excédent de 14,6 milliards de francs. (*Le Monde*)

on observe que le segment concédé est remarquable par son caractère informatif (présence de données chiffrées, nombreuses précisions sur les circonstances de l'action, etc.) : ce qui est posé comme un rappel (déjà connu ou déjà dit ailleurs) d'un savoir disponible sur l'objet de discours en question constitue une information nouvelle, qui est en quelque sorte apportée par l'énoncé concessif. On observe fréquemment ce type de fonctionnement dans les articles de presse à visée informative : tout se passe comme si l'énoncé concessif permettait d'introduire de façon économique du contenu informatif.

Dès lors on passe d'une logique de reprise d'un déjà-dit « attesté » et localisable à une logique de construction avec « effet de déjà-dit ». Plus exactement — dans une perspective où l'on considère l'énoncé comme pris dans un dialogisme interdiscursif, dans un réseau d'énoncés et non comme une « monade » construisant son propre monde — nous dirions que l'énoncé concessif configure, donne consistance à un discours autre qui de fait le traverse. Une telle approche est nous semble-t-il celle du préconstruit, telle qu'elle a été développée en analyse de discours, à travers les travaux de P. Sériot sur les nominalisations et de P. Henry sur la relative. Par rapport à la notion de reprise d'un « déjà-dit » qui suppose un travail sur la ressemblance entre deux énoncés, celle de préconstruit

introduit l'idée que la forme (syntaxique) de l'énoncé considéré constitue une des formulations possibles de ce « déjà-dit ¹ ». On comprend dès lors que l'emploi de marqueurs concessifs (tout particulièrement *certes* qui pose un interlocuteur fictif) opère, dans un genre comme l'essai, une sorte de balisage de l'interdiscours dans lequel évolue l'œuvre considérée ².

Dans ces conditions, on reprendra la question du « topos » à l'œuvre dans les concessives en *bien que* (concession logique) sous la forme d'une phrase en « normalement » (*normalement, quand la rivière est en crue, le pont s'effondre*) pour se demander si ce n'est pas l'énoncé concessif lui-même qui constitue un lieu de mise en circulation de ce topos ³.

Nous avons tenté ici, à travers l'examen d'exemples empruntés à deux ensembles de recherches, de situer par rapport au « paradigme dialogique » issu des textes de Bakhtine, ce que nous pensons être une démarche d'analyse de discours inspirée de ce qu'on appelle aujourd'hui « l'analyse de discours française ». Nous insisterons, en conclusion, sur les points suivants, dont nous ne doutons pas qu'ils offrent matière à discussion :

- ▷ Nous faisons l'hypothèse que « l'altérité » posée par le dialogisme est de nature discursive, c'est-à-dire que « l'autre » du discours est encore du discours. Ce qui veut dire que, si l'on distingue un dialogisme « interlocutif » et un dialogisme « interdiscursif », c'est le second qui intéressera au premier chef l'analyse du discours.
- ▷ Si l'on admet que tout mot, tout énoncé, tout discours est constitutivement dialogique, à nos yeux l'AD ne peut s'emparer de ce postulat que si elle le rapporte à des marques expli-

1. C'est peut-être ainsi qu'il faudrait comprendre la définition qu'en donne Marandin : « Le préconstruit désigne une situation où le mode de donation de l'objet est indistinguable de son mode d'interprétation [...] On saisit bien la notion de préconstruit quand on la compare avec celle de déjà-dit [...]. Le préconstruit qualifie la forme de l'expression en tant qu'elle contraint l'interprétation alors que le déjà-dit relève du contenu (propositionnel ou notionnel) » (Marandin, 1993 : 167).

2. La question du genre nous semble pouvoir être travaillée dans la problématique ainsi dessinée : répartition des marqueurs et typologisation des énoncés concessifs en fonction du genre.

3. La question ici abordée devrait être élargie à d'autres problèmes linguistiques comme celui de l'anaphore associative, ou littéraires comme celui de la métaphore.

cites ou à des indices permettant la mise en corpus. Une telle position peut être corrélée à une conception de « l'articulation » langue/discours qui constitue à nos yeux un des apports importants de l'AD dite « française », et que nous voyons à l'œuvre, dans ce qui précède, à deux niveaux :

- dans l'analyse des marqueurs dialogiques comme non seulement entérinant une répétition ou une reprise d'un discours à l'autre, mais comme « configurant » le discours « repris », lui donnant consistance, participant à la forme sous laquelle il est mis en circulation. C'est la raison pour laquelle notre travail sur la concession s'oriente vers la description du fonctionnement de différents marqueurs ¹.

- Dans la remise en question de l'opposition entre « fixité » du sens en langue et « dialogisme » en discours. Une telle opposition ayant pour effet de rejeter le dialogisme du côté de l'interprétation subjective, on mettra en avant la pertinence du recours à des représentations sémantiques qui intègrent dans leurs descriptions la possibilité de la « variabilité » du sens en discours. On pense à la description de Fradin 1984 qui, à la suite de Putnam, inclut dans la représentation sémantique du mot le « stéréotype », c'est-à-dire la série des énoncés stéréotypés associés au mot (proposition reprise avec des variations théoriques non négligeables par Anscombe 2001 par exemple) — même si la définition du stéréotype telle qu'elle est donnée par Fradin ne permet pas directement de travailler sur des mémoires discursives « non congruentes » puisque « les énoncés qui le [le stéréotype] composent n'ont jamais à relever d'une FD [formation discursive]. Le stéréotype est produit uniquement par le ON-énonciateur, ou du moins rapporté en tant que tel par le dictionnaire » (p. 153). On pense également aux descriptions sémantiques menées dans le cadre de la Théorie des Opérations Énonciatives, qui « intègrent » le contexte sous une forme abstraite, la forme schématique, laquelle « est foncièrement relationnelle, se défi-

1. Nous rejoignons ici la conclusion de Moirand 2002, qui parle de « la richesse et [de] la complexité de l'éventail formel, syntaxique et sémantique qui l'[le dialogisme] inscrit dans la matérialité textuelle et que seule une description fine permet de mettre au jour » (p. 178).

nissant comme une forme de schématisation de ce qui peut constituer le contexte de *filer* » (De Vogüé 2004 : 136), d'où une « interaction complexe entre le mot et le contexte : d'un côté le mot structure le contexte en tant qu'il correspond à un schème, de l'autre, en tant que forme, il reçoit sa substance du contexte » (Paillard, 1998 : 18¹). Bref, on peut se demander si l'analyse du discours peut se passer d'une théorie de la description du sens des unités lexicales.

Références bibliographiques

- Amossy R. 1991, *Les idées reçues. Sémiologie du stéréotype*, Nathan. Paris.
- Anscombe J.-C. 2001, « Le rôle du lexique dans la théorie des stéréotypes », *Langages* 142, 57-76.
- Authier-Revuz J. 1982, « Hétérogénéité montrée et hétérogénéité constitutive, éléments pour une approche de l'autre dans le discours », *DRLAV*, 26, 91-151.
- Authier-Revuz J. 1990, « La non-coïncidence interlocutive et ses reflets méta-énonciatifs », in *L'interaction communicative*, Berendonner A. et Parret H. (eds), Berne, Peter Lang, 173-193.
- Authier-Revuz J. 1995, *Ces mots qui ne vont pas de soi. Boucles réflexives et non-coïncidences du dire*. Larousse, Paris.
- Authier-Revuz J. 1997, « Remarques sur la catégorie de l'îlot textuel », *Cahiers du français contemporain* 3, 91-115.
- Authier-Revuz J. 2001a, « La représentation du 'discours autre' », dans Tomassone, R. (éd.). *Grands repères culturels pour : Une langue, le français*, Paris, Hachette, 192-193.

1. De fait, le rapprochement avait déjà été fait, au sein de la RCP ADELA, par un des groupes sur *même* : « L'objectif est d'aboutir [...] à des règles de construction de schémas d'énoncés sous-jacentes, partiellement vides lexicalement (on se référera à la problématique de la lexis, développée par A. Culioli). L'hypothèse, opposée à celle des "instructions" de O. Ducrot est que, pour une séquence donnée, ces schémas d'énoncé *in absentia* ne se réduisent pas à une forme unique, ne s'éparpillent pas en une série infinie d'interprétations, mais constituent un ensemble structuré lexicosyntaxiquement. Ces schémas d'énoncés virtuels peuvent être considérés, du point de vue de l'AD, comme autant de "missiles d'explorations" susceptibles de parcourir l'interdiscours co-textuel » (Pêcheux *et al.*, 1983 41).

- Authier-Revuz J. 2001b, « Aux risques de l'allusion », in P. Murat (éd.), *L'allusion dans la littérature*, Paris, Presses Universitaires de Paris-Sorbonne, 209-235.
- Bakhtine M. 1929-1977, *Le marxisme et la philosophie du langage*, Paris, Éditions de Minuit.
- Bakhtine M. 1963-1970, *La poétique de Dostoïevski*, Paris, Seuil.
- Bakhtine M. 1979-1984, *Esthétique de la création verbale*, Paris, Gallimard.
- Berrendonner A. 1981. *Éléments de pragmatique linguistique*, Paris, Minuit.
- Bikialo S. 2003, *Plusieurs mots pour une chose. De la nomination multiple au style de Claude Simon*. (Thèse de doctorat soutenue le 12 décembre 2003 à l'Université de Poitiers, sous la direction de J. Authier-Revuz (Paris 3) et de Ph. Caron (Poitiers), 593 pages).
- Bres J. 1999. « Entendre des voix : de quelques marqueurs dialogiques en français ». Dans J. Bres, R. Delamotte-Legrand, F. Madray-Lesigne, P. Siblot (ed) *L'autre en discours*. Praxiling, collection Dialang. Montpellier III, Rouen, 191-212.
- Collinot A. et Mazière F. 1997, *Un prêt à parler : le dictionnaire PUF* : Paris.
- Charaudeau P. et Maingueneau D. 2002, *Dictionnaire d'analyse du discours*, Paris : Seuil.
- Detrie C., Siblot P. et Verine B. 2001, *Termes et concepts pour l'analyse de discours. Une approche praxématique*, Paris, Honoré Champion.
- De Vogüé S. 1990, « Inférence sous inférence », *Le gré des langues* 1, 7-25.
- De Vogüé S. 2004, « Syntaxe, référence et identité du verbe *filer* », *Linx* 50, 135-167.
- Ducart D. 2004, « Concession, écart et transaction », in *Entre grammaire et sens. Études sémiologiques et linguistiques*, Paris, Ophrys, 58-67.
- Ducrot O. 1984, *Le dire et le dit*, Paris, Éditions de Minuit.
- Fradin, B. 1984. « Langue, discours, lexique ». *Linx* 10, 159-165.

- Garnier S. et Sitri F.
2003, « Le discours autre dans l'énoncé concessif », in *Les frontières du discours rapporté. Actes du colloque international de Bruxelles, novembre 2001*, Paris, L'Harmattan, 570-575.
- Garnier S. et Sitri F.
à paraître, « Problèmes épistémologiques en analyse de discours : le cas de l'énoncé concessif », à paraître au Brésil dans un ouvrage à la mémoire de M. Pêcheux.
- Guilhaumou J. et Maldidier D.
1979, « Courte critique pour une longue histoire », *Dialectiques* 26, 7-23.
- Guilhaumou J. et Maldidier D.
1984, « *Du pain et X* à l'époque de la Révolution française », *Linx* 10, 96-117.
- Henry P.
1975, « Constructions relatives et articulations discursives », *Langages* 37, 82-98.
- Henry P.
1977, *Le mauvais outil. Langue, sujet, discours*, Paris, Klincksieck.
- Maldidier D.
1990, introduction à *L'inquiétude du discours*, textes de Michel Pêcheux, Paris, Éditions des cendres.
- Marandin J.-M.
1984, « Mais qu'est-ce que Socrate a au juste à voir avec la sagesse ? », *Linx* 10, 51-55.
- Marandin J.-M.
1993, « Syntaxe, discours du point de vue de l'analyse du discours », *Histoire Épistémologie Langage* 15/II, 153-177.
- Moeschler J. et de Spengler N.
1982, « La concession ou la réfutation interdite. Approches argumentative et conversationnelle », *Cahiers de linguistique française* 4, 7-37.
- Moirand S.
2002, article « dialogisme », in *Dictionnaire d'analyse du discours*, Paris, Seuil, 175-178.
- Moirand S.
2004, « De la nomination au dialogisme : quelques questionnements autour de l'objet de discours et de la mémoire des mots », *Dialogisme et nomination*, université Montpellier 3, sous presse.
- Mondada L.
1994, *Verbalisation de l'espace et fabrication du savoir*, Thèse de Doctorat, Lausanne.

- Morel M.-A. 1980, *Étude sur les moyens lexicaux et grammaticaux propres à exprimer une concession en français contemporain*, Thèse de Doctorat d'État, Université de la Sorbonne Nouvelle.
- Morel M.-A. 1996, *La concession en français*. Paris, Ophrys.
- Paillard D. 1998, « Les mots du discours comme mots de la langue », *Le gré des langues* 14, 10-41.
- Paveau M.-A. 1999, « Formes et fonctions de la doxa dans les discours sur l'école », *Mots* 61, 9-26.
- Pêcheux M. et collaborateurs
1983, *Rapport d'activité et perspectives de recherche de la RCP ADELA*.
- Pêcheux M. 1990, *L'inquiétude du discours*, textes choisis et présentés par D. Maldidier. Paris : Éditions des cendres.
- Sériot P. 1986, « Langue russe et discours politique soviétique : analyse des nominalisations ». *Langages* 11, 297-310.
- Siblot P. 2001, « De la dénomination à la nomination. Les dynamiques de la signifiante nominale et le propre du nom », *Cahiers de praxématique* 36, 189-214.
- Sitri F. 2003, *L'objet du débat*, Paris, Presses de la Sorbonne nouvelle.
- Todorov T. 1981, *Mikhail Bakhtine, le principe dialogique*, Paris, Seuil.

